

2404

Jeudi 28 décembre 1950.

Demande de visa pour divers ressortissants des Etats de l'Est désireux de prendre part à une séance du bureau du comité des "partisans de la paix".

Département politique. V e r b a l .

Le professeur André Bonnard, à Lausanne, demande l'octroi de visas pour six ressortissants des Etats de l'Est désirant prendre part à une séance du bureau du comité des "partisans de la paix" à Genève. Le département de justice et police n'est pas opposé à l'octroi des visas, sauf pour l'un des délégués (J. Ehrenburg qui a calomnié la Suisse après son dernier séjour dans notre pays) et à la condition que ces gens s'abstiennent de prendre part à d'autres manifestations politiques, publiques ou privées, à l'occasion de leur venue en Suisse.

Après échange de vues, il est

d é c i d é :

- a) que le Conseil fédéral ne fera pas usage de son droit de veto en ce qui concerne la réunion projetée;
- b) que les visas demandés seront délivrés aux personnes en question, sauf pour J. Ehrenburg, en raison de son attitude envers la Suisse - et que les intéressés devront être invités à s'abstenir de prendre part à d'autres manifestations politiques, publiques ou privées, à l'occasion de leur venue en Suisse.

A M. André Bonnard, par le département de justice et police.

Extrait du procès-verbal au département politique et au département de justice et police pour la suite à donner.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*A. Oser*